

**Commune de TREZIOUX**

<p><i>Membres en exercice : 11</i></p> <p><i>Membres présents : 7</i></p> <p><i>Voix délibérantes : 8</i></p>	<p><b>L'an 2013, le 26 mars à 20 heures 30</b></p> <p><b>le Conseil Municipal de la Commune de TREZIOUX, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Hubert CHEMINAT, Maire.</b></p> <p><b>Date de convocation : 9 mars 2013</b></p>	<p><b>Année : 2013</b></p> <p><b>Séance : 03</b></p> <p><b>Délibération : 001 à 005</b></p>
---	---	---

Présents :

MM.CHEMINAT, CHABROLLES, DUBOURGNOUX, RENARD, PERRIN, SUAREZ, Mme EGEA

Absentes :

Mesdames MESTAS, VAURY ET FAUCHER  
Monsieur GOURCY (procuration à Mr PERRIN)

Secrétaire de séance :

M. RENARD

**26032013/01 :Compte Administratif 2012**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M, Jean-Louis CHABROLLES, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M, Hubert CHEMINAT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui **donne acte** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		165 404,15	0,00	72 121,62	0,00	237 525,77
Opérations de l'exercice	213 563,54	284 787,31	413 886,76	52 369,04	627 450,30	337 156,35
<b>TOTAUX</b>	<b>213 563,54</b>	<b>450 191,46</b>	<b>413 886,76</b>	<b>124 490,66</b>	<b>627 450,30</b>	<b>574 682,12</b>
Résultats de clôture		236 627,92	289 396,10		52 768,18	
Restes à réaliser			11 278,00	102 542,00	11 278,00	102 542,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>		<b>236 627,92</b>	<b>300 674,10</b>	<b>102 542,00</b>	<b>64 046,18</b>	<b>102 542,00</b>
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		<b>236 627,92</b>	<b>198 132,10</b>			<b>38 495,82</b>

2° **Constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° **Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser ;

4° **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### 26032013/2 : affectation des résultats.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2011	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2012	RESTES A REALISER 2012	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	72 121,62 €		- 361 517,72 €	11 278,00 € 102 542,00 €	91 264,00 €	198 132,10 €
FONCT	165 404,15 €	€ -	71 223,77 €			236 627,92 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012</b>	<b>236 627.92 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	198 132.10 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	38 495.82 €
Total affecté au c/ 1068 :	<b>198 132.10 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2012</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### 26032013/3

#### **Objet : Approbation compte de gestion de la Perceptrice.**

##### **Le Conseil municipal :**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**Déclare** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### 26032013/4

#### **Objet : budget 2013**

Le budget 2013 est voté à l'unanimité.

Recettes et dépenses de fonctionnement : 313 259.82 €

Recettes et dépenses d'investissement : 412 674.10 €

Soit pour les 2 sections : 725 933.92 €.

### 26032013/5

#### **Objet : Modification des statuts communauté de Communes de Billom St-Dier / Vallée du Jauron.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de sa séance du 25 mars 2013, le Conseil de la Communauté de Communes de BILLOM- ST DIER/ VALLEE DU JAURON a modifié les statuts de la Communauté de communes.

Après avoir oui l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide :

- de valider les statuts la Communauté de Communes de  
DIER/ VALLEE DU JAURON, tels que présentés.

BILLOM- ST